

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Saint-Éloi a été déposé à mon bureau le 29 août 2023;

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Saint-Éloi, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluation n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 287, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 287 sont disponibles à la MRC des Basques à l'adresse mentionnée plus bas, ainsi qu'à la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule mentionnée dûment remplie ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Basques au 400-2, Trois-Pistoles (Québec), G0L 4K0;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de l'envoi.

**DONNÉ** à Saint-Éloi ce trentième jour d'août 2023.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,  
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (directrice générale/greffière-trésorière) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de \_\_\_\_\_), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Bureau municipal, site internet).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce trentième jour du mois d'août 2023.

Annie Roussel, Directrice générale  
Directrice-générale /Secrétaire-trésorière